92
FRC 4
3145
Case
FRC
25189

CONVENTION NATIONALE.

OPINION

DE

JOSEPH SERRE,

DÉPUTÉ DES HAUTES-ALPES,

SUR LES SUBSISTANCES;

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
1792.

THE NEWBERRY
LIBRARY

OPINION

DE

JOSEPH SERRE,

DÉPUTÉ DES HAUTES-ALPES,

SUR LES SUBSISTANCES.

CITOYENS,

CE n'est point par des mots, mais des raisonnemens ; ce n'est point par des suppositions gratuites, mais des faits avérés, connus de tous ceux qui ont habité ou qui habitent les campagnes, que je vais combattre successivement les propositions qu'on vous a faites relativement aux subsistances.

J'ose le dire, Citoyens, lorsque vous avez à prononcer entre le besoin impérieux de garnir nos marchés, d'alimenter la classe indigente, et des pro-

positions attentatoires à la liberté du cultivateur, au droit même de propriété, vous avez besoin de vous entourer d'une masse suffisante de lumières, qui vous mette à même d'atteindre votre but, sans blesser le respect que vous devez aux principes.

Ce besoin, vous l'avez senti, mais combien il vous reste à desirer; à quelle distance êtes-vous encore de cette masse de lumières si indispensablement nécessaire, dans la détermination que vous allez prendre? l'expérience, il est vrai, a parlé; mais tous n'ont point également recueilli ses fruits, puisqu'il en est qui récusent son témoignage, ou en font découler des résultats contraires à ceux qu'elle a produits.

Parmi les causes qu'on a assignées jusqu'ici à la disette factice des grains, les uns ont accusé la cupidité ou l'incivisme des cultivateurs; les autres, les ventes secrètes; d'autres ont cru que la liberté indéfinie du commerce des grains l'avoit seule opérée en favorisant les accapareurs. Tous ont parlé du mal; aucun n'a indiqué le remède.

Je ne prétends pas l'avoir trouvé, mais peut-être me suis-je plus rapproché des causes que ceux qui m'ont précédé à cette tribune. Je ne prétends pas non plus vous proposer une bonne loi: mes efforts ne tendent au contraire qu'à empêcher que vous en fassiez une mauvaise. Mais, avant de proposer les moyens que je crois propres à remplir mon objet, essayons de réfuter quelques opinions qu'il seroit dangereux de laisser propager.

Le citoyen Fonfrede a pensé qu'en accordant des

primes à l'importation des grains, vous rameneriez l'abondance et l'approvisionnement des marchés ; d'autres veulent la vente forcée des grains, à tel lieu, à telle époque ; votre comité d'agriculture exige des déclarations, des perquisitions domiciliaires et des moyens coërcitifs ; d'autres, enfin, vous demandent la taxation du prix des grains.

Pour combattre le système des primes, appelons l'expérience à notre secours.

En 1788, on conçut ou l'on fit concevoir des craintes sur les subsistances. Je n'examinerai point ici si elles étoient fondées, ou inspirées seulement à dessein.... Mais j'observerai que Necker, alors le dieu tutélaire de la France, proposa des primes pour encourager, exciter même l'importation des grains étrangers ; il défendit, sous des peines sévères, les accaparemens, et prohiba les exportations : qu'arriva-t-il ? précisément le contraire de ce qu'il s'étoit promis. Sa proclamation, sur-tout dans les départemens méridionaux, fut pour les cultivateurs le tocsin d'alarme ; elle réveilla la cupidité des capitalistes ; des spéculateurs avides se répandirent subitement dans les marchés ; la concurrence s'établit, et bientôt la crainte empêcha de vendre ; dans un instant les marchés furent déserts ; de là, les émeutes de Manosque, d'Aix et de Géménos ; d'ailleurs, elle devança chez nos voisins les commissionaires ministériels, et nous livra à a discrétion des négocians étrangers.

Il arriva plus encore : l'avarice toujours féconde en moyens, en imagina un, honteux à la vérité (elle n'en conçoit pas d'autres), mais il réussit ; on exporta frauduleusement des grains de France, qu'on fit voya-

ger dans quelques îles de la Méditerranée, et qu'on fit rentrer ensuite, comme venant de Sicile ou de Sardaigne ; ainsi la nation accorda des primes pour les bleds mêmes que son territoire avoit produits. Ainsi Necker manqua son but, fit hausser le prix des grains et naître l'inquiétude du peuple, qui en est inséparable. Personne en France n'osa plus vendre ; personne ne fit plus de commerce des grains. Voilà la première cause de la disette.

Ceux qui s'imaginent que la vente forcée et publique des grains pourroit entretenir la modération dans le prix de ce commestible, et faire que nos marchés ne fussent jamais dégarnis, calculent tout aussi mal que Necker. Ils ne veulent pas, ou feignent de ne pas voir, que cette mesure est impraticable pour certains pays, pour la plupart des cultivateurs, et qu'en admettant même dans tous les cas sa possibilité, il seroit facile d'en éluder les dispositions.

Je suis forcé de le dire, je ne conçois pas comment on a osé proposer sérieusement d'obliger le cultivateur à ne vendre son grain qu'à telle époque, qu'à tel endroit, et détruire ainsi l'intermédiaire qui doit exister nécessairement entre le propriétaire des grains et le consommateur. Auroit-on oublié que presque tous les cultivateurs sont forcés de vendre leur superflu à la récolte ; parce que, à cette époque, les impositions sont en recouvrement, et qu'il faut les payer ; parce que les fermages sont échus, que le maréchal réclame le fruit de son travail, le cordonnier, le prix de ses souliers ; les domestiques, leurs salaires, etc., etc.

Or, je demande si, dans cet état de choses, il n'est

pas heureux, et pour celui que tant de besoins forcent de vendre, et pour celui qui ne peut acheter à-la-fois sa consommation annuelle ; n'est-il pas heureux, dis-je, qu'on rencontre entre la nécessité de l'un et l'impuissance de l'autre, un négociant qui place ses fonds au superflu du cultivateur, pour la reverser aux besoins journaliers de l'artisan ?

D'ailleurs, vouloir détruire cet heureux intermédiaire, n'est-ce pas exiger l'impossible, paralyser l'agriculture, bouleverser la société, attaquer le commerce dans sa source ? Oui, dans sa source : n'est-ce pas le commerce des grains qui imprime le mouvement à tous les autres genres ? n'est-ce pas de lui qu'ils dérivent tous ? n'est-ce pas à lui qu'ils reviennent se confondre?

Votre comité d'agriculture a cru sans doute que la fausse idée répandue dans la République, sur la disette réelle des grains, avoit seule inspiré des allarmes et l'inquiétude populaire, et qu'il suffisoit de comparer nos besoins à nos ressources, pour rétablir le calme, la paix et ramener l'abondance ; en conséquence, il vous a proposé des mesures que la raison, toujours d'accord avec l'expérience, réprouvent également.

Si les déclarations, les récensemens des grains, l'inquisition même qu'il exige, n'étoient pas des moyens dangereux, ils seroient au moins inutiles.

La mauvaise foi, la cupidité, la crainte, plus qu'autre chose, de passer pour usurier, ou d'exposer sa vie, ne dicteront-ils pas des déclarations infidèles, et ces causes ne seront-elles pas un obstacle éternel à la progagation de l'esprit public ? S'imagine-t-on que

la transition de nos anciens préjugés, de nos vieilles habitudes, se soit opérée avec la même rapidité que celle de nos opinions politiques ? croit-on qu'avec la République, nous ayons pris subitement les mœurs et les vertus républicaines ? croit-on que beaucoup de citoyens sachent déja jusqu'à quel point ils doivent au bien général le sacrifice de leur intérêt particulier ? Dans une heure on passe de l'esclavage à la liberté ; il faut des siècles pour passer de l'excès des vices à la pureté des mœurs.

Quel seroit d'ailleurs le résultat de ce système vraiment inquisitorial, 1°. d'entretenir l'inquiétude du peuple ; 2°. de faire augmenter le prix des grains ; 3°. de faire éprouver aux citoyens les horreurs de la disette au sein même de l'abondance ? L'expérience à cet égard n'est pas équivoque, et les départemens de Sône et Loire, de Loir et Cher en fournissent un exemple.

On vous a proposé encore d'éloigner des marchés toutes personnes suspectes d'accaparement. Sans doute il est permis de se tromper, puisque l'erreur, l'imperfection sont des vices inhérens à l'espèce ; mais je dois le dire parce que c'est la vérité, il est aussi difficile à un homme de cabinet de dicter des loix économiques, qu'à un soldat de donner des préceptes d'économie. L'un ne sait que les livres et les systêmes, l'autre que battre et dépenser. S'il étoit possible d'ailleurs qu'on réduisît la défiance en systême ; si vous adoptiez cette mesure ; si vous la consacriez par une loi, il seroit difficile de calculer les tristes effets résultans des soupçons naturels ou provoqués, il seroit impossible, en un mot, de prévoir jusqu'à quel point s'arrêteroit l'anarchie.

Nous voici enfin arrivés à la dernière, à la plus importante mesure, à cette mesure (la taxation des grains) que je regarde comme une proposition, en d'autres termes, de la loi agraire. Il me tardoit d'y arriver, non point pour vous persuader de son absurdité, de son injustice; je ne vous ai jamais fait l'injure de croire qu'elle soit sortie ou entrée dans l'imagination d'aucun de vous, mais au contraire, pour les citoyens qui nous entendent, pour ceux sur-tout qui pourroient ni voir qu'une mesure de prudence, qu'un acte de justice. On vous a demandé la taxation du prix du grain, parce que, nous dit-on, il n'existe plus de proportion entre le prix excessif de ce commestible et le salaire du journalier, ce qui met les uns trop à l'aise, et les autres dans l'impuissance de subsister.

Je n'examinerai point ici si ceux qui vous demandent cette mesure, sont ceux qui ont plus de raison de la desirer, je me borne à croire que le résultat leur seroit contraire; mais je dois dire une vérité qui n'a peut-être pas été assez généralement sentie: c'est que le peuple ne se plaint jamais du prix quelque excessif qu'il soit, quand il en trouve. Seulement il desire de le voir modérer, et la raison en est simple: c'est que toutes les marchandises augmentent, que les rétributions de l'industrie du journalier s'élèvent par gradation, et que l'équilibre s'établit presqu'aussi-tôt; c'est qu'en un mot, le prix des grains est presque toujours le régulateur ou le thermomètre de la hausse ou de la baisse des prix des autres marchandises.

Je ne sais, d'ailleurs, si je m'abuse, ou si ma mémoire me trompe; mais quand j'ai demandé au marchand de fers pourquoi il vendoit son fer 16 sols la

livre, au lieu de 8 ; au cordonnier, pourquoi il vend ses souliers 9 et 10 l., au lieu de 5 à 6; au tailleur, etc., ect. Tous me répondent, que le bled se vend le double des années précédentes, que les ouvriers coûtent le double de ce qu'ils gagnoient autrefois.

Voilà donc les proportions établies entre les marchandises, les salaires et les subsistances ; si elles ne l'étoient pas, les marchands en auroient le pouvoir, et il seroit bien plus juste, bien moins contraire à la liberté, d'augmenter les salaires dans les proportions du prix des subsistances, que de taxer ces dernières, puisqu'en fixant celles-ci, on ne pourroit, sans injustice, laisser exister les salaires, les marchandises aux taux où les circonstances les ont élevées.

On demande la modération du prix des grains, on se tait sur les autres marchandises. Eh quoi ! la propriété des grains seroit-elle moins sacrée aux yeux de la loi qu'une autre espèce de propriété ! quoi ! on me livreroit à la discrétion du marchand de drap, de fer, ect, et je serois forcé à leur livrer le produit de mes sueurs à un prix déterminé. Quoi ! le cupide marchand, car quoi qu'en disent les *amis*, *je ne sais de quel peuple*, la cupidité est de tous les états ; les cordonniers même ne sont pas exempts de ce vice : témoins ceux de Lyon, Montpellier, et tout récemment le *bon citoyen*, le *républicain Gerdret*. La vertu n'existe pas plus exclusivement dans la classe capitaliste et industrieuse, que les vices dans la classe agricole. Depuis qu'en France on a érigé un culte à la soif de l'or ; depuis qu'en France le besoin des richesses est devenu la maladie universelle, et un autre péché originel; depuis que l'opulence, en un mot, a tenu lieu de tout, et la vertu de rien, doit-on s'étonner si les laboureurs n'ont point échappé à cette funeste contagion ?

Si la simplicité des mœurs existe encore quelque part, est-ce dans les grandes villes qu'on les cherche? n'est-ce pas dans les campagnes qu'on les trouve? N'accusons donc pas les hommes, mais plutôt notre caractère, nos habitudes, nos préjugés et notre éducation. Le cupide marchand, dis-je, pourroit gagner le cent pour cent avec le laboureur, sur ses marchandises, sans que celui-ci pût exercer sur l'autre un juste retour! que deviendroit donc la parité de droits, si l'avantage et la protection des lois étoient toutes pour les uns, l'oubli et le mépris le partage des autres?

Je ne m'appésantirai pas d'avantage sur cette mesure qui n'a pu sortir que d'un cerveau perfide ou d'une imagination en délire. Je laisse aux oiseux le soin d'en calculer les tristes effets, si elle devoit un jour servir de base à une loi, et je passe à d'autres propositions.

On vous a dit à cette tribune que les cultivateurs étoient, de tous les Français, ceux qui gagnoient le plus à la révolution; que ce langage est peu philosophique, qu'il est peu digne du caractère de celui qui l'a proféré! Quoi! il est donc des français qui n'apprécient les bienfaits de la révolution, que par l'intérêt qu'ils y trouvent! de pareils hommes, je l'avoue, sont moins façonnés au génie de la liberté qu'à celui de la servitude, puisqu'ils ne rougissent pas de la mettre en balance avec un vil intérêt.

Eh quoi! parce que le laboureur gagneroit plus à la révolution qu'un autre, en intérêts pécuniaires, voudriez-vous pour cela le soumettre à des formes plus vexatoires, plus tyranniques que n'étoit pour lui le système féodal? et c'est là ce qu'on appelleroit sans doute encourager l'agriculture, protéger cette vraie

source de la prospérité publique ; c'est-là, en un mot, ce qu'on appelleroit l'égalité de droits. Ah ! j'entends... Pour moi, je ne saurois voir dans ces mesures oppressives autre chose que sa ruine et son tombeau.

Mais n'est-ce pas pour l'agriculture que la philosophie a fait jusqu'ici des vœux impuissans ? n'est-ce pas à cette classe précieuse de la société trop long-temps avilie, trop long-temps outragée, qu'elle a consacré la plus grande partie de ses travaux et de ses veilles ? et c'est aujourd'hui qu'on oublieroit son utilité, c'est au dix-huitième siècle, c'est sous le règne de l'égalité qu'on voudroit ressusciter à son égard les maximes politiques de l'ancienne barbarie : *qu'ils demeurent pauvres*, disoit-on, *ils seront soumis.*

Et quoi, citoyens cultivateurs, les avantages que vous promettoit la révolution n'auroient été pour vous qu'une illusion mensongère ! vous n'auriez donc connu un instant la liberté que pour reprendre des fers plus avilissans. Croyez-moi, si vous devez être encore la *bête de somme* de ces oisifs insolens, consentez au partage des terres ; proposez vous-mêmes la loi agraire ; cédez à ces marchands de paroles, à ces pitoyables aboyeurs une partie de vos champs ; qu'ils quittent leurs plumes vénales ; que leurs mains délicates viennent féconder la terre que vos malheurs ont long-temps arrosée de vos larmes, et trop long-temps nourri leur *vertueuse indolence*, alors vous connoîtrez leur nullité ; eux-mêmes devenus plus sages, plus justes, connoîtront vos services, et vous serez vengés.

Je soutiens donc qu'outre l'immoralité de toutes les propositions que je viens de rappeler, elles sont encore impraticables et dangereuses ; il ne vous est pas plus permis de poser des bornes au commerce des

grains, qu'il vous est possible d'arrêter les mouvemens de la nature ; de pareilles lois, j'ose le dire, ne seroient jamais exécutées ; et si vous exigiez leur exécution par la force, vous armeriez infailliblement le citoyen contre le citoyen, et par-là vous serviriez mieux le tyran d'Autriche, que les satellites de Brunswick, ou plutôt vous applaniriez le chemin de la royauté à quiconque seroit tenté d'y parvenir.

On a souvent crié dans cette tribune contre les lois de sang : on avoit raison. Eh bien ! les mesures qu'on vous propose sont, en d'autres termes, des lois martiales : faisons donc disparoître ces monstruosités barbares d'un code de législation fondé sur les droits du peuple et les lois de l'humanité ; effaçons celles qui existent ; n'en créons pas de nouvelles : assez d'autres sans nous répandent le sang ; montrons-nous-en avares.

Mais quels sont vos moyens, me demandera-t-on ? car il faut du pain à celui qui en manque. Sans doute la classe malheureuse de la société n'avoit jamais eu plus de droits à votre sollicitude paternelle : elle vous la demande, vous la lui devez ; elle attend du pain, vous lui en donnerez. Mes moyens ! voici le premier.

Liberté entière et protection au commerce des grains.

Mais, répondra-t-on, la liberté la plus illimitée avoit été accordée à ce commerce sous les assemblées constituante et législative. « L'expérience, ajoute-t-on, » n'a donné, en dernière analyse, qu'un résultat » contraire à celui qu'on s'étoit promis. C'est elle, » ajoute-t-on, qui nous a conduits au mal auquel » nous cherchons à remédier. Les ennemis du bien

» public ont accaparé et fait disparoître les grains. »

Citoyens, je le demande à ceux qui ont bien lu dans le passé, dans ce qui se passe aujourd'hui : je le demande à vous Législateurs, la cour, par exemple, avoit-elle besoin d'accaparer les grains pour exciter des émeutes, et substituer, par leur moyen, son caprice ou son ambition à la place de la volonté nationale ? ne lui suffisoit-il pas d'organiser l'insurrection, de répandre des alarmes dans les départemens où la récolte avoit été abondante, pour en empêcher l'exportation dans ceux où elle avoit manqué ? A mon avis, les insurrections qui nous affligent aujourd'hui ne sont autre chose que le dernier acte des trames ourdies au château avant le 10 août. Ceux qui s'obstinent à ne voir dans ces événemens que des causes accidentelles, nées des circonstances et de la position actuelle du roi, sont dans l'erreur. S'il étoit permis de se livrer à des conjectures à cet égard, on pourroit peut-être bien voir quelqu'autre personnage qui ne seroit pas Louis Capet..... Je pense néanmoin que nous avons donné trop d'importance à certains individus, peut-être plus fous que méchans, plus dignes de compassion que de mépris.

Je sais que nos discussions n'ont pas toujours été au niveau du grand caractère dont nous sommes investis. Je sais que souvent elles ont été puériles ; qu'on a mis quelquefois les haines, les passions particulières, à la place de l'intérêt public ; que nous avons combattu au lieu de discuter ; que nous avons emporté d'assaut, au lieu de délibérer. Je sais que la liberté de penser n'a pas toujours été respectée ; que les chocs, la diversité des opinions, ne sont plus pour nous que le signal du combat ; que la fraternité semble s'être

exilée parmi nos bataillons vainqueurs, et que nous avons pris le caractère féroce des soldats du despotisme. Je sais enfin que le système du comité des finances, imprudemment jeté dans l'opinion publique, a pu réveiller l'intérêt, le fanatisme, et les passions qui en découlent.

Mais, encore une fois, ces tristes vérités ne sont pas la cause première des troubles qui environnent le berceau de la République ; elles ne sont que le prétexte de l'intrigue ou de la perfidie : avant de précipiter le peuple dans l abyme qu'on lui prépare, il falloit bien vous avilir.

Soyons de bonne foi, et qu'on me dise si l'on peut avancer comme une vérité une pareille assertion. La loi sur la liberté des grains existe, voilà seulement ce qui est vrai : mais, je le demande encore, dans quel endroit de la République a-t-elle été mise à exécution? ou plutôt, quel est l'endroit où l'inquiétude naturelle, ou perfidement provoquée, a permis la libre circulation des grains d'un canton dans un autre ? A-t-on oublié, (car les François sont sujets à ce mal), a-t-on oublié, dis-je, qu'il n'y a que deux jours qu'un embargo fut mis sur une expédition de blés qui descendoit à Lyon par la Saone ? vous n'avez pas perdu encore le triste souvenir des malheureuses journées de Carcassonne : je dois vous dire que le département des Hautes-Alpes vient d'éprouver les mêmes difficultés de la part de la municipalité de Toulon, pour l'extraction d'un secours en grains que le ministère avoit accordé à ce malheureux département. Cependant la disette s'y fait sentir d'une telle ma-

nière, que les boulangers sont réduits dans l'impuissance de cuire, faute de grains, que les pauvres habitans des Alpes ne vivent maintenant que de pommes-de terre et d'avoine : on a vu même à Gap, chef-lieu du département, des citoyens affamés tirer le pain des fours à demi-cuit, pour satisfaire un besoin au-dessus de la loi. Ce département n'a de vivres que pour un mois ; si vous ne faites cesser les entraves qu'on oppose à la libre circulation, que deviendront ses malheureux habitans ? Il n'est que trop facile de le prévoir.

Voilà l'effet de l'inquiétude, des défiances méchamment inspirées; voilà l'effet des entraves qu'on a mises à la libre circulation des grains ; voilà, en un mot, le tableau fidèle de ce qui s'est passé dans mon pays. Le pain aujourd'hui y vaut 8 sous la livre : cependant les pauvres citoyens de ce département endurent patiemment leur misère ; ils ne se plaignent pas ; et pourquoi ? parce que l'espoir d'être bientôt secourus calme et adoucit leur douleur; parce qu'ils espèrent, avec une juste impatience ; que vous prendrez des mesures pour leur garantir la libre extraction des grains qui abondent dans le département de l'Isère et dans les ports de la Méditerranée. Ils ne crient pas après les accapareurs, parce qu'il n'en existe pas chez eux ; ils ne taxent pas le peu de grains qui s'y trouve ; pourquoi ? parce qu'heureusement ils ne connoissent pas les génies malfaisans qu'en d'autres lieux on appelle *agitateurs* ; parce que la paix n'a point été troublée dans leurs chaumières par ces hommes doublement pervers, qui prêchent par-tout la désorganisation sociale au nom du peuple, au nom du souverain, dont ils se disent les défenseurs et les mandataires,

taires ; parce que leur patriotisme est aussi solide que les rochers qu'ils habitent ; parce qu'en un mot, leur respect pour la loi est tel, qu'aucune prédication anarchiste ne sauroit l'altérer : aussi les agitateurs n'abordent pas nos montagnes ; ils les fuient, parce que dans chaque commune on trouve des roches tarpéïennes.

A-t-on d'ailleurs assigné d'autres causes que la non liberté de la circulation des grains, à la disette, aux troubles qui désolent les départemens de la Sarthe, du Loir-et-Cher, d'Eure-et-Loire, etc. ? N'est-ce pas toujours des agitateurs qui sont la cause secondaire de ces mouvemens irréguliers et désordonnés du peuple, qui le conduisent droit au despotisme ? car de la licence à l'esclavage il n'y a qu'un pas à faire. N'est-ce pas toujours le prétexte des accaparemens qu'on jette en avant pour inspirer la haine et l'inquiétude ? Mais quel est le barbare qui a osé cacher du blé quand ses concitoyens mouroient de faim ? quel est le scélérat qui calcule ses profits sur les dégrés de la misère publique ? Quel est l'homicide qui se fe fait un produit du malheur des autres, ou un jeu de la mort de ses semblables ? qu'on nous le montre ; qu'on nous le désigne : on doit purger la société d'un pareil monstre. Mais n'est-il pas plus facile de crier aux accapareurs, de déchaîner contre eux la fureur populaire ; n'est-il pas plus commode, dis-je, à ces cannibales altérés de sang, de satisfaire leurs vengeances personnelles, que de prouver qu'il en existe ? Selon eux le boulanger français et le meûnier de..... étoient aussi des accapareurs : l'humanité gémit de ces tristes méprises ; épargnez-m'en le récit.

Mais plutôt, quel est l'homme assez courageux qui depuis la révolution a fait le sacrifice de sa vie pour

se livrer au commerce des grains ? N'est-il pas vrai, au contraire, que les propriétaires cultivateurs qui ont des grains chez eux n'ont pas eu la liberté de les vendre? n'est-il pas vrai que les marchands en bled n'ont pas eu celle de les acheter ? ne vous a-t-on pas dit que dans le département du Nord on régorgeoit de blé ; qu'on n'osoit exporter , tandis qu'il en manquoit dans les départemens voisins ? n'est-il pas vrai encore qu'il est des départemens , des cantons d'un même département, qui éprouvent toutes les horreurs de la disette , tandis que les autres souffrent dans l'abondance ? A moins qu'on ait des yeux pour ne pas voir , des oreilles pour ne point entendre , on ne sauroit révoquer en doute ces faits : ils ont toute la République pour témoin.

Citoyens , prenez-y garde , il est des hommes pour qui la République n'est qu'un vain mot ; pour qui *liberté* signifie *licence* ; pour qui *loi* signifie *son caprice ;* patrie , *leur intérêt propre.* Il est des hommes qui veulent nous faire regretter l'ancien régime , ou nous faire préférer le calme perfide d'un nouveau despotisme aux bienfaits de la liberté : ces artisans perpétuels d'anarchie fondent leur espoir sur nos dissentions ; déja leurs succès ne sont plus aussi douteux.

Je n'examinerai pas s'ils ont des émissaires parmi nous :jamais, non , jamais , je ne pourrai me résoudre à le croire, et je veux même éloigner de ma pensée jusqu'à l'idée du soupçon ; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'on veut nous désunir. Diviser la convention nationale , voilà ce qu'ils desirent ; nous asservir après , voilà leur but : citoyens , restons unis , voilà leur supplice.

Je sais que dans des temps ordinaires , l'abondance

dans un canton y fait naître la sécurité parmi les citoyens qui le fertilisent ; cette sécurité) fait qu'on oublie ou qu'on méprise les conseils de la prudence ; que les laboureurs alors se dessaisissent de leurs grains ; que d'avides spéculateurs s'en emparent, pour opérer ensuite une disette factice, et disposer arbitrairement du prix : mais cette espèce d'hommes est rare, et très-souvent une suite d'heureuses récoltes les rend victimes de leur propre cupidité.

D'ailleurs, l'opinion publique les dévoue à l'infamie; ils sont l'opprobre de l'humanité, puisqu'ils voudroient en être les fléaux: on crie contre eux, et l'on a raison. Sans doute il ne faut pas que les lois humaines favorisent ces spéculations antropophages ; il faut au contraire qu'elles les répriment avec sévérité, et plus particulièrement dans les temps extraordinaires ; la justice, la tranquillité publique, l'exigent ; les lois impérieuses de l'humanité souffrante l'ordonnent. Encore n'y auroit-il aucun danger à laisser à l'opinion le soin de les punir. Mais il faut bien distinguer l'honnête négociant, qui ne place en grains ses capitaux, ou partie de ses capitaux, que pour les retirer dans un autre temps, dans un autre lieu, avec le bénéfice que la justice et les lois permettent. Celui-là qui n'achète à la récolte que pour vendre en d'autres lieux, ou pendant l'hiver et l'arrière-saison, mérite protection, estime et liberté. Celui-là seul qui n'accapare que dans de mauvaises vues, qui s'obstine à garder son blé quand les marchés voisins sont dégarnis, qui ne voit les maux de ses semblables qu'avec une coupable indifférence, celui-là, dis-je, doit être sévérement puni.

Alors je conçois comment, dans les circonstances

pénibles, on peut employer des mesures coercitives pour empêcher ces accaparemens dangereux; je conçois comment alors, seulement alors, on peut se dévier momentanément des principes : le *salus populi* devient la suprême loi, parce qu'avant tout il faut du pain à ceux qui en manquent; qu'aux grands maux il faut de grands remèdes; et qu'en un mot, là où l'intérêt général commence, l'intérêt particulier finit : mais je ne concevrois pas comment on pourroit, avec justice, consacrer un principe, faire une loi durable qui violeroit elle-même tous les principes, aviliroit l'agriculture, le premier de tous les arts; établiroit dans la société une classe oppressive et une classe opprimée.

Je me résume donc, et je dis que les mesures inquisitoriales ne doivent point servir de bases à notre système de législation économique, parce qu'elles consacreroient un despotisme qui n'auroit pas d'exemples; que les déclarations, les récensemens, outre qu'ils sont inutiles, sont encore dangereux; que la prudence exige qu'on n'essaye pas ce moyen; son résultat ne pourroit qu'être alarmant, et nous montreroit une blessure là où il n'y auroit aucun mal. Je dis encore qu'il faut habituer les Français d'un canton à considérer les Français d'un autre canton comme n'étant, les uns et les autres, que les enfans d'une même famille; qu'il faut leur apprendre que le superflu des uns doit nécessairement alimenter l'existence des autres; que c'est au commerce à établir ce juste équilibre; que c'est à lui spécialement qu'il appartient d'opérer la transition des grains des pays où ils abondent, dans ceux où ils manquent; que sans les transactions commerciales, la société n'existeroit pas long-temps, puisqu'une portion de la société ne pourroit pas échanger ses vins, ses

huiles, ses draps, ses marchandises, contre des grains; que l'une mourroit de faim, quand l'autre seroit dans l'abondance; que dès-lors il n'existeroit plus de rapport de fraternité entre les hommes; que l'humanité seroit en guerre ouverte avec l'humanité, et que cette lutte scandaleuse conduiroit nécessairement le plus fort au despotisme, le plus foible à l'esclavage : je dis enfin que le temps des demi-mesures est passé, qu'il est temps que la Convention nationale s'élève à la hauteur du républicanisme. Sans doute, citoyens, vous ne sauriez voir autre chose que la justice, la loi et les principes; autre chose que l'intérêt de la patrie et de la liberté. Eh bien ! quoi de plus contraire à la souveraineté nationale, que cette portion du peuple qui répand l'alarme, et fait la loi au nom du souverain? quoi de plus contraire à la loi que cette horde de brigands, qui n'en connoît d'autre que son caprice et sa volonté? quoi de plus contraire à la liberté, à la justice, à l'intérêt de la patrie, que ces taxations arbitraires, ces mouvemens désordonnés d'une portion du peuple, où des hommes, profondément pervers, dominent par la force et la terreur? Et c'est contre de tels hommes qu'on n'oseroit déployer l'appareil de la force! Ne sont-ils pas cent mille fois plus dangereux que les rebelles émigrés? sont-ils moins coupables qu'eux? méritent-ils moins la sévérité des lois? Mais il faut épargner le sang. Sans doute il le faut épargner. A Dieu ne plaise que je conseille jamais une maxime contraire : mais il faut aussi sauver la liberté, et avec elle la République; citoyens, on peut sauver l'une sans verser l'autre. Ainsi que vous empêcheriez à votre voisin d'incendier sa maison, vous devez empêcher vos concitoyens de redevenir esclaves.

Quand dix hommes troublent un marché, je voudrois donc que cent fussent là pour les réprimer : je voudrois, en un mot, que vous agissiez envers les séditieux qui détruisent l'harmonie sociale, comme vous agissez envers les tyrans. Guerre éternelle aux hommes pervers qui égarent : paix et fraternité aux citoyens égarés.

Citoyens, l'Europe est là qui vous contemple. Des mesures que vous allez prendre, dépend le bonheur de l'humanité. Votre décision va résoudre la grande question de l'Europe libre, ou de l'Europe esclave.

Je conclus donc à ce que vous défendiez l'exportation des grains sous les peines les plus rigoureuses; que vous fassiez encore faire des achats à l'étranger, si ceux déja faits ne suffisent pas. Proportionnez les salaires journaliers là où ce juste et nécessaire équilibre n'existe pas : mais sur-tout protégez le transport des grains. Prévenez, (vous le pouvez encore) prévenez les effets d'un trop juste désespoir. Epargnez des crimes à l'humanité : le besoin, vous le savez, est au-dessus des lois.

Effacez, s'il est possible, les impressions fâcheuses que font sur les hommes simples, mais crédules, ces imaginations sombres, ces esprits atrabilaires qui ne voyent par-tout que des complots, des précipices et des ennemis, là où nous n'avons que des amis et des pères nourriciers ; invitez les cultivateurs, au nom de leurs intérêts les plus sacrés, au nom de l'humanité souffrante, à battre leurs grains, à les porter ensuite au marché. Mais avant tout, garantissez-leur par des mesures sages et vigoureuses, liberté et protection, sans doute ils ne seront pas étrangers à ces sentimens; n'ont-ils pas comme vous la noble passion de la li-

berté et la haine des tyrans, et qui mieux qu'eux sentiroient les maux de leurs semblables? plus près des pauvres que nous, n'ont-ils pas journellement le spectacle déchirant de la misère? Proscrivons donc tout ce qui peut perpétuer les haines, les soupçons injustes; rétablissons en un mot la confiance entre les citoyens. Voilà le secret de la tranquillité, de la sécurité qui, seules, peuvent épargner le sang, et ramener l'abondance. Montrez le panthéon au magistrat qui sait mourir pour la loi, le supplice au contraire à celui qui compose avec elle.

Citoyens, la République est perdue, si ceux qui doivent protéger la loi sont les premiers à en tolérer la violation. Je dois le dire, parce que je le pense, je ne connois pas de milieu entre la violation de la loi et la mort pour un magistrat, pour le dépositaire de la force publique; l'un et l'autre, à mon avis, doivent triompher avec elle ou mourir en la défendant. La société où la devise de ses membres n'est pas la loi ou la mort, n'a point de liberté, n'a point de république.

Instruisez donc le peuple sur la justice, sur l'intérêt qu'il a lui-même à maintenir la libre circulation des grains: dites-lui la vérité sans le flatter; car, ainsi que les rois, la flatterie corrompt les peuples; qu'on dise moins souvent: je suis l'ami, je suis le défenseur du peuple, et qu'on le soit davantage; ne vous contentez pas de lui montrer le bonheur dans un système habilement construit, mais opérez-le réellement, en le rappelant par la douceur, l'instruction, son intérêt même, à l'obéissance et sous l'empire de la loi, sans laquelle il n'existe ni liberté ni bonheur.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.